



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 027-212704779-20230119-DL5_2023-DE



Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **19 janvier 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 janvier 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 5/2023 – PASSAGE AU LED – ÉCLAIRAGE DES SALLES DES FÊTES
ET DE SPORT**

M. le Maire explique au conseil que dans la volonté d'effectuer des économies d'énergie, il serait souhaitable de changer l'éclairage actuel de la salle des fêtes et des sports par un éclairage LED.

Deux devis ont été fournis et après étude, il est proposé de retenir celui de M. Plaquet qui s'élève à 3898,60 € HT.

Le conseil autorise M. le Maire à :

- signer le bon de commande à la société PLAQUET
- inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement

VOTE : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

